

# NUMERO 17

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ANNE DELVAUX  
FRANÇOIS GRÉVISSE

**PAUVÉRITÉ**

Le trimestriel du Forum -  
Bruxelles contre les inégalités



# Introduction

Si le foyer désigne à la fois le logement et l'espace où brûle le feu, quel sens aurait donc un logement sans chaleur et sans énergie ? Au plus fort de l'hiver, la réponse à cette question ne fait guère de doute. Pourtant, un ménage bruxellois sur cinq se voit privé d'un accès abordable à l'énergie. Le quotidien de ces ménages est fait de factures impayables ou impayées, de logements insalubres et d'installations de chauffage défectueuses, de privations pour boucler les fins de mois. Alors que la transition énergétique, les enjeux climatiques, les composantes de la facture d'énergie et les températures hivernales font régulièrement la une de l'actualité, il nous faut mettre en lumière également les enjeux majeurs de la précarité énergétique.

Cette contribution explore les causes et les conséquences de la précarité énergétique. Qui est touché ? Pourquoi ? Et comment ? Et, au-delà du constat, quels sont les leviers du travailleur social et nos perspectives d'avenir face à la précarité énergétique ?

# 1. PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La précarité énergétique désigne « l'incapacité pour un ménage d'accéder – dans son logement – à l'énergie qui lui est nécessaire, pour un coût abordable au regard de ses revenus ». En Belgique, en 2015, elle touchait plus d'un ménage sur cinq et près de 70 % des ménages en risque de pauvreté<sup>1</sup>. Par définition, les ménages touchés sont contraints soit de consommer moins que ce qui leur est nécessaire, soit d'assumer une consommation dont le coût est inabordable, au prix de sacrifices budgétaires conséquents ou au risque de s'endetter. Les locataires sont deux fois plus exposés que les propriétaires, et les isolés sont environ deux fois plus exposés que la moyenne.

C'est dans les années 1970 qu'émerge outre-manche la notion de *Fuel Poverty* dont découle celle de « précarité énergétique ». En 2001, le Royaume-Uni se dote d'une *Fuel Poverty Strategy*, définissant un indicateur officiel et un objectif ambitieux (non-atteint) : son éradication pure et simple en 2010.

Au niveau Européen, il faudra attendre 2016 pour qu'une proposition de directive prévoie explicitement de définir et mesurer la précarité

---

1/ Delbeke B. et Meyer S., 2017, Baromètre de la précarité énergétique (2009-2015), Fondation Roi Baudouin.

énergétique : « Les États membres définissent une série de critères destinés à mesurer la précarité énergétique [...] contrôlent en permanence le nombre de ménages en situation de précarité énergétique et font rapport sur l'évolution de la précarité énergétique et sur les mesures prises pour prévenir ce risque ». Le même texte stipule en outre que « en tout état de cause, les États membres devraient garantir la fourniture d'énergie nécessaire aux clients vulnérables et en situation de précarité énergétique. ». Entre-temps, aucun objectif précis n'a été défini pour la réduction du phénomène et le droit d'accéder à une énergie nécessaire n'est pas explicitement reconnu.

En Belgique, il n'existe à ce jour aucune définition officielle de la précarité énergétique. Depuis 2009 cependant, La Fondation Roi Baudouin publie un Baromètre de la précarité énergétique, qui constitue l'un des piliers de sa plateforme de lutte contre la précarité énergétique. À Bruxelles, la législation de l'énergie a de longue date accordé une importance particulière à la protection du consommateur, interdisant les coupures sans décision de justice et refusant le compteur à budget.

### *QUI EST TOUCHÉ ?*

Le baromètre de la précarité énergétique distingue trois formes de précarité énergétique :

**La précarité énergétique mesurée** désigne la situation de ceux dont les dépenses énergétiques sont démesurées par rapport au revenu disponible (déduction faite du coût du logement) ; en 2015, elle touchait 13 % des ménages bruxellois.

**La précarité énergétique cachée** désigne la situation de ceux qui limitent vraisemblablement leur consommation en deçà de leurs besoins de base ; en 2015, elle touchait près de 10 % des ménages

bruxellois, soit trois fois plus que la moyenne nationale.

**La précarité énergétique ressentie** désigne la situation de ceux qui considèrent être incapables de chauffer leur logement correctement ; en 2015, elle touchait 8 % des ménages bruxellois.

## *PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET PAUVRETÉ*

Une large majorité des ménages en risque de pauvreté est également en précarité énergétique. La précarité énergétique ne serait-elle donc qu'un banal symptôme de la pauvreté ? S'il ne s'agit en somme que d'une conséquence inéluctable de la faiblesse des revenus, quel est donc l'intérêt de la mesurer ?

Départissons-nous d'abord d'un mal entendu fréquent. La précarité énergétique touche certes la plupart des ménages pauvres, mais aussi de nombreux autres : près de 40 % des ménages en précarité énergétique ne sont pas en « risque de pauvreté ». Pour ceux-là, l'énergie devient souvent un vecteur de pauvreté : c'est la facture de trop dans un budget serré, ou l'inacceptable privation à laquelle on finit pourtant par se résigner.

De manière plus générale, l'énergie agit en fait souvent comme un véritable amplificateur des inégalités. Les 20 % de ménages les plus pauvres y consacrent une part de leurs revenus qui est 1/3 de un tiers plus élevée que le ménage médian, et près du double de la part du budget qu'y allouent les 20 % de ménages les plus riches. En bref, plus on est pauvre, plus le coût de l'énergie mobilise une part importante du budget. En cela, l'énergie est une dépense peu compressible, au même titre que l'eau et le logement<sup>2</sup>. Or, cette situation n'est pas une fatalité. Enfin, s'il est intéressant de

---

*2/Logement, eau et énergie sont les trois postes de dépense pour lesquels la disproportion entre la part du budget qui y est allouée par le premier quintile de revenus et celle qui y est allouée par le troisième quintile est la plus importante. Selon les données de l'enquête EU-SILC, les ménages du premier quintile consacraient en 2010, 8,6 % de leurs revenus à l'énergie, contre 6,3 % pour ceux du troisième quintile.*

suivre et mesurer la précarité énergétique, c'est aussi parce que l'énergie est un bien de première nécessité, dont la privation affecte directement la dignité humaine.

### *LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE... ET LE RESTE !*

La notion de précarité énergétique met en lumière l'impact de l'énergie sur la pauvreté et les inégalités et témoigne d'un besoin de base insatisfait. Cependant, la notion – centrée sur la dimension financière – peut mener à éclipser d'autres aspects des problématiques sociales de l'énergie.

Dans l'ombre de la précarité énergétique, les problématiques administratives ou techniques de l'énergie affectent sévèrement – elles-aussi – de trop nombreux ménages. Certains s'enlisent dans un contentieux avec un fournisseur ou un propriétaire, succombent aux promesses d'un démarcheur à domicile, subissent des erreurs de comptage ou des pratiques commerciales déloyales, s'évertuent à contester une facture ou un décompte de charge. D'autres font les frais d'une installation de chauffage défectueuse, d'une humidité ou de courants d'air tels qu'il est techniquement illusoire de satisfaire à leurs besoins de chauffage. Rares sont ceux qui comprennent leur facture d'énergie et optent pour un contrat avantageux (les cinq produits les plus chers sur le marché du gaz comptent pour 41 % des parts de marché, contre 6 % pour les cinq produits les moins chers<sup>3</sup>).

---

<sup>3</sup>/Creg (2017) *Etude relative à la composition des portefeuilles de produits par fournisseur et au potentiel d'économies pour les ménages sur le marché belge de l'électricité et du gaz naturel*. Bruxelles, <http://www.creg.be/sites/default/files/assets/Publications/Studies/F1626FR.pdf>

## *QUELLES SONT LES CAUSES DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?*

Lorsqu'un ménage franchit la porte d'un service social, c'est souvent pour pallier l'incompréhension d'une facture ou la difficulté de l'honorer. Un examen approfondi de la situation révèle alors généralement d'autres problèmes : un logement insalubre, des moyens de chauffage insuffisants, le choix d'un fournisseur onéreux, les promesses faciles d'un démarcheur à domicile ou encore un décompte de charges erroné.

Une question est souvent posée : la libéralisation des marchés de l'énergie est-elle le grand coupable ? En Belgique, c'est à peu près au moment de cette libéralisation (2007) que fut popularisé le concept de précarité énergétique. On nous vantait alors les mérites du libre marché, de la diversification des choix offerts au consommateur et de la loi de l'offre et de la demande qui ne pouvait que conduire à une baisse des prix. Dix ans plus tard, le marché a démultiplié le nombre d'intervenants, complexifiant les démarches administratives. Le consommateur – devenu client – ne pèse pas bien lourd face aux fournisseurs et rien ne permet d'affirmer qu'il bénéficie de prix plus avantageux qu'autrefois, que du contraire. Par ailleurs, malgré les mesures de protection mises en place par le législateur, les problématiques sociales de l'énergie demeurent plus que jamais d'actualité. Ainsi, le nombre de limiteurs de puissance électrique – un dispositif placé en cas de non-paiement – a plus que doublé entre 2006 et 2016. Bref, non-seulement le libre marché n'a pas pourvu à un meilleur accès à l'énergie, mais il est vraisemblable qu'elle ait amplifié la précarité énergétique. Il serait cependant excessif de lui faire porter l'entière responsabilité d'un phénomène qui, d'ailleurs, lui préexistait.



La précarité énergétique tire sa source de trois causes principales:

### **1. La faiblesse des revenus disponibles**

Selon l'enquête EU-SILC 2016, la proportion de la population vivant sous le seuil de « risque de pauvreté » à Bruxelles se situe entre 27 et 35 %, soit près du double de la valeur nationale. Le taux de « risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » se situe lui entre 31 et 41 % de la population<sup>4</sup>.

### **2. Les mauvaises conditions de logement**

À Bruxelles, plus qu'ailleurs en Belgique, la proportion importante de locataires et la forte tension du marché locatif conduisent à la fois à des loyers élevés et à un état bâti qui, même s'il tend à s'améliorer, demeure mauvais. Selon l'enquête 2016 de l'Observatoire bruxellois des Loyers<sup>5</sup>, la part théorique du parc locatif accessible aux trois premiers déciles de revenus est inférieure à 1 %. Cela signifie que 30 % de la population bruxelloise est confrontée à un loyer excessif au regard de ses revenus. Et pour cause, le loyer médian des logements bruxellois (660 €/mois) a augmenté de plus de moitié depuis 12 ans.

Par ailleurs, les logements bruxellois sont généralement peu performants. Si l'enquête 2016 de l'Observatoire des Loyers conclut à une amélioration de la régulation thermique et de l'isolation des logements en général, les certificats PEB des logements loués restent faibles (30 % dans la classe la plus faible) et l'insalubrité frappe toujours les moins nantis<sup>6</sup>. Et pour cause, comment convaincre un propriétaire de réaliser des travaux de rénovation énergétique de son logement s'il n'y est pas contraint et que son bien trouve de toute façon pre-

---

4/Baromètre social, rapport bruxellois sur l'état de pauvreté 2017, Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, 2017.

5/Marie-Laurence De Keersmaecker, 2017, Observatoire des Loyers – enquête 2016, SLRB - BGHM

6/En Belgique, en 2016, plus de 30 % des ménages en risque de pauvreté vivaient dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol, contre 17 % des autres ménages (source : Eurostat 2017).

neur ? Il n'existe aucune norme contraignante de qualité énergétique du logement. La perspective de relouer à un prix plus élevé tient donc lieu d'unique incitant. Or, quant trouver un logement abordable tient du parcours du combattant, quel candidats locataires ferait la fine bouche pour des informations PEB et la performance énergétique du bâtiment ?

### **3. Le montant de la facture énergétique**

Si la facture bruxelloise médiane est passée de 147 € en 2014 à 133 € en 2015, elle reste néanmoins trop conséquente pour 12,8 % de la population bruxelloise. Compte tenu de leur revenu, leur facture d'énergie devrait diminuer de près de 40 €/mois pour réintégrer des limites acceptables. Face à ce coût disproportionné, les ménages en précarité énergétique adoptent plusieurs types de stratégies.

Certains ménages s'endetteront auprès d'un ou plusieurs fournisseurs. En 2016, 20 % des clients bruxellois ont reçu une mise en demeure pour non-paiement, 24.829 ménages vivaient avec un limiteur de puissance<sup>7</sup> et 4.674 demandes de résiliation de contrats ont été introduites auprès des Juges de Paix<sup>8</sup>. D'autres ménages limiteront, parfois dangereusement, leur consommation pour éviter l'endettement. Cette situation concerne 9,8 % des ménages (précarité énergétique cachée). Enfin, il y a aussi ceux qui renonceront à d'autres types de dépenses (santé, alimentation,...) – parfois tout aussi indispensables – pour ne pas s'endetter auprès de leur fournisseur d'énergie.

---

7/Le limiteur de puissance est un dispositif technique, placé sur le compteur d'électricité, qui limite la puissance électrique dont dispose un ménage. En cas de dépassement de la limite, le disjoncteur déclenche.

8/Eurofound (2016), *Inadequate housing in Europe: Costs and consequences*, Publications Office of the European Union, Luxembourg. [https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef\\_publication/field\\_ef\\_document/ef1604en\\_0.pdf](https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1604en_0.pdf)

## 2. QUEL EST L'IMPACT DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LES MÉNAGES ?

Une étude d'Eurofound<sup>9</sup> évalue le coût du mal logement en Belgique à près de 3 milliards d'euros par an. Ce coût colossal doit être vu comme une fraction seulement de la charge sociétale totale de la précarité énergétique, à laquelle s'ajoutent entre autres les coûts de l'endettement et de l'enlissement administratif.

*« On n'a pas envie de se lever le matin... il fait trop froid. Mon fils se plaint tout le temps. On devient dépressifs parce qu'on doit toujours laisser les rideaux fermés parce qu'il fait trop froid. »<sup>10</sup>*

Que ce soit pour se chauffer, s'éclairer, produire de l'eau chaude ou cuisiner, l'énergie est un bien de première nécessité. La privation – qu'elle résulte de raisons techniques, financières ou administratives – affecte à la fois la santé physique et mentale, la situation socioprofessionnelle, la scolarité des enfants ou encore les relations sociales et familiales. Nombreux sont ceux qui n'osent plus recevoir leurs proches chez eux. D'autres ne chauffent qu'au retour de l'école ou passent leurs journées dans des lieux publics chauffés.

---

<sup>9</sup>/ibid.

<sup>10</sup>/Les citations de cette section sont issues de *Mettre de l'énergie dans le social. Le métier d'accompagnateur énergie*, François Grevisse & Hugues-Olivier Hubert, Fédération des Services Sociaux, Mai 2015.

*« J'ai laissé le chauffage exprès parce que tu venais. »*

Vivre dans un logement humide et froid, équipé d'un chauffage défectueux ou d'une toiture qui perce favorise l'apparition de maladies cardiovasculaires et respiratoires ou des troubles psychiques tels que la dépression, lesquels engendrent des frais. C'est un cercle vicieux. Un rapport britannique estime qu'un cinquième de l'excès de mortalité hivernale est dû aux logements les plus froids. Transposé à la mortalité belge, cela représente 1.300 morts par an.

*« On a dû acheter des chauffages électriques. Je préfère consommer de l'électricité plutôt que de mourir de froid. On se débrouillait pour éviter le pire. »*

Certains ménages dont le dispositif de chauffage est insuffisant ont recours à des chauffages d'appoint électriques, coûteux à l'usage mais pas à l'achat. D'autres utilisent des poêles sans cheminée, s'exposant alors au risque d'une intoxication au CO. Enfin, nombreux sont ceux qui font l'impasse sur l'entretien des installations mises à leur disposition, faute de moyens.

*« Ça crée des tensions énormes. Parce que vous vous réveillez avec le matin, vous dormez avec le soir. Vous vivez avec l'angoisse d'aller voir la boîte aux lettres. »*

La libéralisation du marché a propulsé les ménages en difficulté dans un véritable dédale administratif : distinguer le fournisseur du gestionnaire de réseau, comprendre sa facture, choisir le bon contrat ou encore accomplir les formalités nécessaires en cas de déménagement relève souvent du parcours du combattant. En l'absence de services clientèles de proximité des fournisseurs, les ménages fragilisés se tournent souvent vers les services sociaux pour les aider à comprendre leur situation et être accompagnés.

*« J'ai beaucoup de dettes, un loyer qui coûte cher et quand je reçois une facture, je panique. »*

Le coût de l'énergie, comme celui du logement, impacte dispropor-

tionnement le budget des personnes en situation de précarité et tend à amplifier les inégalités. Malgré les protections prévues par la législation bruxelloise en matière d'énergie, les ménages s'endettent parfois auprès de plusieurs fournisseurs. Le « statut de client protégé », permettant aux clients en défaut de paiement de bénéficier du tarif social le temps de rembourser leurs dettes, demeure sous utilisé.

### **3. LE RÔLE DU TRAVAILLEUR SOCIAL**

La complexité des causes de la précarité énergétique appelle une réponse globale : lorsque la facture est impayable et impayée, il est aussi réducteur de se limiter à proposer des équipements économiques que d'apurer la dette sans autre forme d'accompagnement.

Parallèlement, cette même complexité incite souvent à reléguer le problème à des travailleurs spécialisés. Or la précarité des demandeurs dépasse généralement les questions de gaz et d'électricité. L'énergie elle-même exacerbe souvent d'autres difficultés, s'entremêlant entre autres avec les problèmes de logement ou de budget. La lutte contre la précarité énergétique relève donc indubitablement du travail social. L'accompagnement des ménages en précarité énergétique est nécessaire tant il est difficile de naviguer parmi les dispositifs techniques, les réglementations, les documents et les innombrables acteurs. Il faut en effet pousser de multiples portes pour aider à sortir du froid ceux qui s'y trouvent cloîtrés, à commencer souvent par celle des intéressés qui ne parviennent ni à expliquer leur problème ni à faire entendre leur voix.

L'accompagnement à domicile est essentiel. En se rendant à domicile, le travailleur social peut dépasser l'action curative et aider le ménage à comprendre et réduire sa consommation, identifier les dysfonctionnements techniques éventuels ou améliorer son confort. À cet égard, l'état du logement et des relations parfois difficiles avec

le propriétaire limitent souvent drastiquement ses moyens d'action.

Le rôle du travailleur social est également de permettre aux ménages une meilleure compréhension du marché libéralisé : expliquer le fonctionnement du marché, de ses acteurs, décoder une facture, choisir un fournisseur... autant d'éléments nécessaires pour permettre au ménage de se réapproprier sa situation, comprendre les enjeux et pouvoir poser des choix. Le travailleur social doit également aider à l'analyse de la facture et de la consommation. La facture est la source première d'information : type de contrat, application du tarif social, consommation, endettement éventuel, etc.. Elle permet entre autres de vérifier si les droits du ménage ont été respectés, d'analyser la consommation et l'opportunité de changer de contrat.

Enfin, il s'agit d'accompagner les ménages dans la connaissance de leurs droits et dans la possibilité d'activation de mesures sociales. Ces mesures sociales demeurent méconnues du public et parfois également des travailleurs sociaux. Elles sont complexes et relèvent à la fois du niveau fédéral (accord du consommateur, tarif social, fonds énergie et mazout mis à disposition des CPAS) et régional (ordonnances énergie). Aussi le non-recours aux mécanismes de protection sociale est-il fréquent. Il résulte d'une non-connaissance, d'un nonaccès, d'une non-proposition ou d'une exclusion<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup>/Voir à ce sujet : Cahier thématique - *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles.

## 4. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

### *TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : COMMENT PRENDRE LE TOURNANT COLLECTIVEMENT ?*

En matière d'énergie, l'avenir se dessine aujourd'hui à l'aune d'enjeux écologiques et géopolitiques dont découlent à la fois la nécessité de réduire les consommations et de produire davantage d'énergie renouvelable. C'est ce qu'on appelle la « transition énergétique ». Or, si le coût de l'énergie amplifie d'ores et déjà les inégalités, qu'en adviendra-t-il au terme de cette transition ?

Dans le scénario du pire, les moins nantis n'auront – à la différence des autres – pas réduit leurs consommations. Ni d'ailleurs bénéficié des énergies renouvelables. La tension du marché locatif, combinée à la faiblesse de leurs moyens les relègue invariablement dans des logements passoires énergétiques. Contraints de faire face à une évolution non-maîtrisée des prix, ils supportent des factures de plus en plus lourdes, tandis que d'autres ménages allègent les leurs. Tirant parti des nouveaux « compteurs intelligents », les fournisseurs appliquent une « tarification dynamique », variant en fonction de l'heure du jour et des prix sur le marché de gros. Le consommateur, lui, n'y comprend plus rien : comment peut-il encore comparer sans connaître le prix d'avance ? Quels sont encore ses leviers pour réduire sa facture ? À quelle heure peut-il lancer sa machine à laver ?



Du côté des mieux nantis, en revanche, c'est la domotique (p.ex. les électroménagers « intelligents ») qui se charge d'exploiter les bénéfices supposés de la « gestion active de la demande ».

Bref, le fossé se creuse et l'énergie devient plus que jamais source d'iniquité.

D'un autre côté, dans une optique plus positive, la transition représente une réelle opportunité : celle d'une réduction drastique et généralisée des consommations. Tirant parti du fort potentiel de rénovation des passoires énergétiques, elle pourrait même profiter davantage aux plus démunis qu'aux autres et contribuer à combler les iniquités, plutôt qu'à les creuser. Mais concrètement, comment faire en sorte de prendre ce tournant collectivement ?

### **Développer une politique inclusive d'amélioration de l'efficacité énergétique**

L'efficacité énergétique des logements est à la fois une pierre angulaire de la transition énergétique et la raison majeure par laquelle l'énergie amplifie les inégalités. D'avantage encore, elle est vraisemblablement la seule solution de long terme à la précarité énergétique. Mais comment faire en sorte qu'elle atteigne les locataires pauvres ? Pour le parc de logements publics, c'est avant tout une question de moyens et de volonté politique. Mais pour les autres ? On sait qu'ils ne peuvent généralement se permettre de faire la fine bouche, tandis que le bailleur d'un logement à bas loyer ne tire pratiquement aucun bénéfice direct d'une rénovation énergétique. De toute évidence, il faudra dépasser la logique des bouts de ficelle et promouvoir les rénovations en profondeur. Il ne s'agit pas d'ampoules économiques, de boudins de portes et de vannes thermostatiques – qui constituent souvent encore les seuls outils à disposition des conseillers énergie – mais d'isolation de murs, de toits et de sols, de rénovation complète de systèmes de chauffage, etc.

### **Répartir solidairement les coûts de la transition**

Qui paiera la transition ? L'État ? Les fournisseurs ? Les gestionnaires de réseaux ? Comment ce coût sera-t-il – in fine – répercuté sur le consommateur ? Si les fournisseurs et gestionnaires de réseaux en supportent la charge, l'on peut s'attendre à une répercussion directe sur la facture d'énergie, amplifiant encore l'impact démesuré de l'énergie sur le budget des ménages fragilisés... À moins que la transition elle-même devienne un instrument de justice sociale (p.ex. par une politique inclusive d'amélioration de l'efficacité énergétique). À l'inverse, si ce coût n'apparaît pas sur la facture, ne se prive-t-on pas d'un incitant essentiel à réduire ses consommations ?

### **Accompagner les ménages fragilisés, de manière globale et sur la durée**

Il y a dix ans, la libéralisation de l'énergie introduisait dans le marché de nouveaux acteurs (les fournisseurs) et de nouvelles pratiques (commerciales) qui ne sont aujourd'hui, pour de nombreux ménages, pas encore apprivoisés. Demain, la transition introduira dans nos logements de nouvelles techniques : ventilation, régulation du système de chauffage, compteurs intelligents, etc. Il serait bon que leur apprivoisement ne soit pas laissé au hasard. Bref, pour de nombreux ménages fragilisés, un accompagnement est plus que jamais nécessaire, à la fois sur les questions administratives ou financières et sur les questions techniques. À cet égard, l'expérience du Service Energie de la FdSS a montré d'excellents résultats en partant de la demande des ménages (p.ex. une facture incomprise ou impayée) et en menant ensuite un accompagnement de longue durée (1 à 6 mois) aussi global que possible. Voilà le coût d'une réelle appropriation de la transition.

## *POUR UN DROIT FONDAMENTAL À L'ÉNERGIE ET AU LOGEMENT DÉCENT.*

Le droit d'accéder à une énergie nécessaire doit être affirmé en tant que droit fondamental à l'énergie. Pourtant, il ne bénéficie, à ce jour, d'aucune reconnaissance explicite dans la Constitution belge. Ce n'est donc qu'à la faveur du droit à un logement décent que l'on peut considérer l'accès à l'énergie comme un droit fondamental.

Il est également essentiel de maintenir un niveau élevé de protection du consommateur. À Bruxelles, toute coupure de gaz ou d'électricité est d'ores et déjà interdite sans décision du juge de paix. Aujourd'hui remise en cause, cette interdiction incarne pourtant un droit explicite à l'énergie. Mais la protection du consommateur ne s'arrête pas là : l'interdiction des compteurs à budget, le statut de client protégé, l'interdiction de coupure hivernale sont autant de dispositifs qui méritent d'être défendus.

Enfin, nous préconisons d'étendre l'accès au tarif social. Comment envisager un droit fondamental à l'énergie sans garantir son accessibilité financière ? Actuellement, le tarif social est réservé à certaines catégories de bénéficiaires. Si la mesure est pertinente, elle laisse encore sur le carreau de nombreux ménages aux budgets étriqués. À ce jour, le tarif social fédéral bénéficie à 12 % des ménages bruxellois<sup>12</sup> soit nettement moins que les plus de 20 % de ménages en précarité énergétique ou que les 30 à 40 % de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. A titre d'exemple, les personnes qui perçoivent une allocation de chômage n'y ont pas accès. Un élargissement de ce droit, à tout le moins aux bénéficiaires d'une intervention majorée, aux personnes en règlement collectif de dettes ou en médiation amiable renforcerait l'accès à l'énergie de l'ensemble des personnes vivant en situation de précarité. Parallèlement, le tarif social reste encore

---

<sup>12</sup>/Tandis que le statut de client protégé dont découle le tarif social régional profite à moins de 0,5 % des ménages.

excessif pour de nombreux ménages et pourrait utilement être revu à la baisse.

Par définition, la précarité énergétique plonge ses racines dans de mauvaises conditions de logement, de faibles revenus et une facture énergétique excessive. De ces trois causes, on ne retient souvent que la dernière, sur laquelle les politiques énergétiques offrent davantage de prises. À cet égard, une politique ambitieuse d'amélioration de l'accès au logement décent à un prix abordable contribuerait peut-être davantage à réduire la précarité énergétique qu'un système complexe de primes énergie.

Pourtant, l'augmentation des revenus les plus bas et l'amélioration des conditions de logements portent en elles les solutions les plus durables. Si ce constat n'offre que trop rarement de leviers concrets au travailleur social, il permet au moins de s'affranchir du mythe du pauvre-gaspilleur et de l'illusion que des solutions simples sont à sa portée.

Par ailleurs, la lutte contre la précarité énergétique – prise isolément – procède souvent d'une segmentation de la pauvreté. Déclinée sous la forme d'aides ciblées, elle complexifie considérablement la situation de ceux qui cumulent plusieurs formes de pauvreté (plus de 60 % des ménages en précarité énergétique). À l'extrême, certaines politiques s'attèleront davantage à maîtriser le niveau de certains indicateurs ciblés (p.ex. l'endettement énergétique) qu'à garantir l'accès à une énergie nécessaire.

Face à ces constats, ne vaudrait-il pas mieux lutter pour une amélioration de l'accès à l'énergie que *contre* la précarité énergétique ? Une chose est certaine : les indicateurs de précarité énergétique, aussi pertinents soient-ils pour l'étude du phénomène, ne peuvent ni suffire à développer une politique énergétique socialement juste, ni servir à qualifier des situations individuelles ●

## POUR ALLER PLUS LOIN

**Centre d'Appui SocialEnergie** – La référence des travailleurs sociaux bruxellois sur toutes les questions sociales de l'énergie. Permanence : 02/526.03.00 ou [socialenergie@fdss.be](mailto:socialenergie@fdss.be).  
Site web : [socialenergie@fdss.be](mailto:socialenergie@fdss.be)

**Sur l'analyse quantitative et le suivi du phénomène** : Delbeke B. & Meyer S., 2017, « *Baromètre de la précarité énergétique (2009-2015)* », Fondation Roi Baudouin, <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2017/20170313NT1>

**Une analyse plus fouillée** : Huybrechs F., Meyer S. et Vranken J., 2011, « *La précarité énergétique en Belgique* », [https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/la\\_precaire\\_energetique\\_en\\_belgique.pdf](https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/la_precaire_energetique_en_belgique.pdf)

**Sur l'accompagnement socio-énergétique des ménages** : Grevisse F. & Hubert H.-O., 2015, « *Mettre de l'énergie dans le social* », Les cahiers de la recherche d'action, Fédération des Services Sociaux (disponible gratuitement sur demande au Centre d'Appui SocialEnergie).

**Sur les mesures sociales en matière d'énergie** : Centre d'Appui SocialEnergie, 2015, « *Mesures Sociales Energie* », Fédération des Services Sociaux (disponible gratuitement sur demande au Centre d'Appui SocialEnergie).

**Sur l'impact de la précarité énergétique sur la santé** : UCL Institute of Health Equity, 2011, « *The health impacts of cold homes and fuel poverty* », Friends of the Earth and the Marmot Review Team

## QUELQUES RESSOURCES À DESTINATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Le **Centre d'Appui SocialEnergie** soutient les travailleurs sociaux bruxellois sur toutes les questions relatives à l'énergie. Il propose entre autres une permanence téléphonique (02/526.03.00), un site web [www.socialenergie.be](http://www.socialenergie.be), un catalogue de formations, un accompagnement personnalisé et des visites à domicile.

Les **services énergie des CPAS** sont chargés de mettre en œuvre les mesures de protection sociale

définies par le législateur et peuvent apporter une aide financière aux ménages en cas de difficultés. Certains d'entre-eux proposent également des « check up énergétiques » et de petites interventions techniques au domicile. Contact : <http://www.avcb-vsgeb.be/fr/federation-des-cpas-bruxellois/>  
InforGazElec informe les consommateurs bruxellois d'énergie sur le choix d'un fournisseur et les mesures sociales. Contact : <http://www.inforgazelec.be> ou 02/209.21.90.

**Le Réseau de vigilance** Le Réseau de Vigilance du contentieux en matière d'énergie est un lieu de rencontre, de formation, d'échanges et de concertation entre travailleurs sociaux bruxellois autour de la problématique de l'accès à l'énergie. Contact : Marie-Christine Renson, [mc@ssq-wmw.be](mailto:mc@ssq-wmw.be)

**Le Réseau Habitat** regroupe une dizaine d'associations actives dans la rénovation urbaine et le soutien à la participation des habitants à la revitalisation de leur quartier. Contact : <http://reseauhabitat.be/>

**Homegrade** s'adresse aux particuliers bruxellois qui souhaitent améliorer leur logement. Il propose une visite à domicile et un accompagnement personnalisé dans la rénovation.  
Contact : [www.homegrade.brussels](http://www.homegrade.brussels) ou 02/219.40.60.



Avec le soutien du CPAS de Saint-Gilles  
et de la Commission communautaire française.

---

Editeur responsable: Nicolas De Kuysche - Rue Fernand Bernier  
40, 1060 Saint-Gilles - 02/600.55.66 - Graphisme: Gaëlle Grisard

---

Numéro 17, Décembre 2017.

## PRÉSENTATION

La précarité énergétique désigne l'incapacité d'accéder à l'énergie nécessaire à un coût acceptable en regard du niveau de revenu. Dans cette contribution à PAUVÉRITÉ, François Grevisse et Anne Delvaux explorent les causes et les conséquences de cette forme de précarité particulièrement aigüe en Région bruxelloise. Ces problématiques sociales plongent leurs racines dans le mal-logement et constituent un vecteur autant qu'un symptôme de la pauvreté. Ce texte ne s'arrête pas au constat. Il met en exergue les ressources que les travailleurs sociaux peuvent mobiliser pour accompagner les ménages confrontés à la précarité énergétique. Les auteurs pointent également une opportunité. Celle d'une transition énergétique entendue comme une réduction de la consommation qui puisse permettre de combler les inégalités sociales plutôt que de continuer à les creuser.

### *LES AUTEURS*

François Grevisse est le coordinateur du Centre d'Appui SocialEnergie de la Fédération des Services Sociaux. Anne Delvaux est accompagnatrice énergie au sein de ce même centre. Les principaux sujets d'étude du Centre d'Appui portent sur l'accès à l'énergie, à l'eau et sur les mesures sociales en la matière.